

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n°: 2010-001

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et Monsieur Serge Lepage fait fonction de secrétaire.

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n°: 2010-002

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire, tel que
déposé par le greffier;

ADOPTÉ

* Avec le retrait des points suivants:

* Avec l'ajout des points suivants:

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n°: 2010-003

Adoption des procès-verbaux

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 8 et 22 juin 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi des cités et villes;

Proposé par : Unanimité :
Appuyé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 8 et 22 juin 2010, tels que rédigés;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n°: 2010-004

Comptes payables

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois de juin 2010 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la Loi des cités et villes;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
58733 à 59008 incl.	1 466 366,88 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n°: 2010-005.1

***Avis de motion - règlement n° 809-1
Modifiant le règlement n° 809***

M..... donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement modifiant le règlement n° 809 concernant la construction des ponceaux, la canalisation des fossés et l'entretien des fossés et ponceaux;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n°: 2010-005.2

***Avis de motion - règlement n° 850
Programme de subvention concernant l'affichage commercial au centre-ville***

M..... donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement décrétant un programme de subvention concernant l'affichage commercial pour le centre-ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n°: 2010-005.3

***Avis de motion - règlement n° 637-8
Augmentation du fonds de roulement***

M..... donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement modifiant le règlement n° 637 et ses amendements aux fins de majorer à 1 160 000 \$ le fonds de roulement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n°: 2010-006.1

***Adjudication de soumission
Réfection de pavage - montée Laramée***

Attendu que la Ville de Ste-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pulvérisation, de reconstruction de la fondation, de pavage, de nettoyage et reprofilage des fossés sur la montée Laramée;

Attendu que la Corporation a reçu les soumissions suivantes, à savoir:

Soumissionnaires	Montant de la soumission (excluant les taxes)
Asphalte Desjardins inc.	736 273,76 \$
Louisbourg SBC	770 762,50 \$
Les Entreprises Guy Desjardins	799 364,36 \$
Pavage Jérômien	803 880,65 \$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	844 297,00 \$
Sintra inc.	879 282,50 \$
Construction Anor (1992) inc.	886 363,60 \$
Maskimo Construction inc.	911 935,00 \$

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que les travaux de pulvérisation, de reconstruction de la fondation, de pavage, de nettoyage et reprofilage des fossés sur la montée Laramée, soient confiés à Asphalte Desjardins inc., considérant que son offre au montant de 736 273,76 \$, excluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n°: 2010-006.2

Adjudication de soumission
Réfection de pavage - chemin du Trait-Carré

Attendu que la Ville de Ste-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pulvérisation-stabilisation, de pavage, de nettoyage et reprofilage des fossés sur le chemin du Trait-Carré;

Attendu que la Corporation a reçu les soumissions suivantes, à savoir:

Soumissionnaires	Montant de la soumission (excluant les taxes)
Asphalte Desjardins inc.	1 170 720,39 \$
Louisbourg SBC	1 266 295,50 \$
Pavage Jérômien	1 290 772,50 \$
Construction Anor (1992) inc.	1 325 473,50 \$
Les Entreprises Guy Desjardins	1 358 558,51 \$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	1 410 961,00 \$
Sintra inc.	1 480 050,00 \$
Maskimo Construction inc.	1 541 578,75 \$

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que les travaux de pulvérisation-stabilisation, de pavage, de nettoyage et reprofilage des fossés sur le chemin Trait-Carré soient confiés à Asphalte Desjardins inc., considérant que son offre au montant de 1 170 720,39 \$, excluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n°: 2010-006.3

Adjudication de soumission
Services professionnels de laboratoire - travaux boulevard Ste-Anne

Attendu que la Ville de Ste-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions, sous forme d'invitation, pour les services professionnels de laboratoire pour les travaux de remplacement d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de trottoirs et de réfection de chaussée sur le boulevard Ste-Anne (entre les rues Beaupré et des Cèdres);

Attendu que la Corporation a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir:

Soumissionnaires	Coût total excluant les taxes	Pointage	Résultat
Groupe ABS inc.	18 110 \$	90	77.31
LVM Inc.	23 980 \$	100	62.55
Qualilab Inspection inc.	29 300 \$	80	44.37
Groupe Qualitas inc.	33 459 \$	95	43.34

Attendu que l'offre ci-haut, provenant de "Groupe ABS inc.", s'est avérée être conforme et la plus avantageuse;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que les services professionnels de laboratoire requis pour les travaux de remplacement d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de trottoirs et de réfection de chaussée sur le boulevard Ste-Anne soient confiés à "Groupe ABS inc.", considérant que le résultat du pointage, soit 77.31 s'avère conforme et le plus avantageux;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n°: 2010-006.4

Adjudication de soumission
Financement de 3 251 000 \$

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 636(636-1), 640, 719, 722, 768(768-1) Subv. TICQ, 768(768-1) Part ville, 772 et 824, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titre d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 juillet 2010, au montant de 3 251 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu les soumissions ci-dessous détaillées:

Soumissionnaires	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque nationale inc.	98,58700	272 000 \$	1,50000 %	2011	3,30470 %
		282 000 \$	1,75000 %	2012	
		293 000 \$	2,35000 %	2013	
		304 000 \$	2,85000 %	2014	
		2 100 000 \$	3,10000 %	2015	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,44100	272 000 \$	1,40000 %	2011	3,37794 %
		282 000 \$	1,80000 %	2012	
		293 000 \$	2,35000 %	2013	
		304 000 \$	2,80000 %	2014	
		2 100 000 \$	3,15000 %	2015	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,41200	272 000 \$	1,30000 %	2011	3,38465 %
		282 000 \$	1,75000 %	2012	
		293 000 \$	2,40000 %	2013	
		304 000 \$	2,80000 %	2014	
		2 100 000 \$	3,15000 %	2015	

...2

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n°: 2010-006.4 (page 2)

RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,79250	272 000 \$	1,40000 %	2011	3,41145 %
		282 000 \$	2,10000 %	2012	
		293 000 \$	2,60000 %	2013	
		304 000 \$	3,00000 %	2014	
		2 100 000 \$	3,25000 %	2015	

Attendu que l'offre ci-haut provenant de "Financière Banque nationale inc." s'est avérée être la plus avantageuse;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que l'émission d'obligations au montant de 3 251 000 \$, de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, soit adjugée à "Financière Banque nationale inc.";

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et la trésorière;

Que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises";

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-007.1

**Résolution de concordance
Financement de 3 251 000 \$**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 251 000 \$;

Règlements	Montants
636(636-1)	216 900 \$
640	49 900 \$
719	79 100 \$
722	49 900 \$
768(768-1) Subv. TICQ	400 700 \$
768(768-1) Part ville	2 309 400 \$
772	100 100 \$
824	45 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 251 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 27 juillet 2010;

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-007.1 (page 2)

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire Desjardins de l'Envolée;

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et la trésorière;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-007.2

**Résolution de courte échéance
Financement de 3 251 000 \$**

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 251 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 636(636-1), 640, 719, 722, 768(768-1) Subv. TICQ, 768(768-1) Part ville, 772 et 824, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- Cinq (5) ans, à compter du 27 juillet 2010, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements n^{os} 768(768-1) Part ville, 772 et 824, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-007.3

Modification à la signalisation

Attendu les recommandations du Comité de signalisation, suite à sa réunion tenue le 17 juin 2010;

Attendu qu'il y a lieu de modifier la signalisation en conséquence;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

De peindre une traverse de piétons sur la rue des Saisons à l'intersection de la rue des Cèdres;

De peindre une traverse de piétons diagonale sur la 3^e Avenue, à partir de la rue Groulx jusqu'à l'entrée des élèves qui donne accès à la cour de l'école secondaire du Harfang (172, 3^e Avenue);

D'ajouter trois affiches "Arrêt interdit - débarcadère d'autobus - de 8h à 17h" devant l'école secondaire du Harfang (172, 3^e Avenue);

D'ajouter un arrêt obligatoire sur la rue de l'Envol, à l'intersection du boul. Ste-Anne;

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder à l'installation des panneaux ci-haut mentionnés indiquant cette nouvelle signalisation;

De transmettre copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne / Sainte-Anne-des-Plaines / Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-007.4

***Octroi de mandat
Correction du profil du rang Lepage***

Attendu que la firme Dessau a obtenu la soumission pour les travaux de réfection du pavage au rang Lepage;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à des travaux de correction de courbe et de profil à deux endroits spécifiques;

Attendu qu'il y a lieu de préparer des plans et devis à cet effet;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la firme Dessau inc. soit mandatée pour la préparation des plans et devis pour la correction de profil du rang Lepage près du numéro civique 236 et à l'est du pont White, le tout selon son offre de services datée du 17 juin 2010;

Qu'un montant de 17 500 \$ plus les taxes soit affecté à cet effet à même le budget prévu par le règlement n° 845;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-007.5

Désignation d'un conciliateur-arbitre

Attendu que la *Loi sur les compétences municipales* oblige toute municipalité à désigner un conciliateur-arbitre;

Attendu que celui-ci a pour rôle de régler les mésententes concernant les clôtures et fossés mitoyens, le découvert et certains travaux de drainage;

Proposé par :

Unanimité :

Appuyé par :

Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que Monsieur Benjamin Plourde soit désigné comme conciliateur-arbitre pour la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en vertu des dispositions des articles 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-007.6

Acquisition du lot 2 085 109

Attendu qu'une partie de la rue Bernard n'a jamais été cédée à la ville;

Attendu que le propriétaire désire régulariser la situation;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'acquérir du propriétaire concerné le lot 2 085 109 du cadastre du Québec, formant une partie de la rue Bernard, et ce, au coût de 1,00 \$;

Que l'étude notariale Gagnon & Dugas soit désignée pour préparer les documents légaux requis à cette fin;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tous les documents s'y rapportant afin de donner plein et entier effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-007.7

***Autorisation de signature
Acquisition de bâtiment - 121, boul. Ste-Anne***

Attendu que, suite aux consultations tenues dans le cadre du plan stratégique de développement, le Conseil municipal souhaite développer le tourisme vert;

Attendu que dans cet esprit, le Conseil entend prioriser l'aménagement d'une piste cyclable;

Attendu que l'immeuble situé au 121, boul. Ste-Anne occupe un emplacement stratégique comme point de départ de cette piste et comme lieu d'accueil touristique;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire s'en porter acquéreur;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à acquérir la propriété portant les numéros de cadastre 2 085 195 et 2 081 894 avec l'immeuble portant le numéro civique 121, boul. Ste-Anne, ci-dessus érigé;

Que le prix d'acquisition soit fixé à 300 000 \$ qui sera défrayé comme suit :

- 200 000 \$ payé lors de la signature de l'acte de vente devant notaire, à même le fonds de roulement de la ville;
- 25 000 \$ par an, payable le 1^{er} juillet des années 2011 à 2014, sans intérêt, à même le fonds général de la ville;

Que l'étude notariale Grou & Associés soit mandatée pour la préparation de l'acte de vente à cet effet;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tous les documents s'y rapportant afin de donner plein et entier effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-007.8

Engagement de personnel

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines possède une banque de personnel à temps partiel afin d'occuper les différents postes de concierges/surveillants;

Attendu qu'y a lieu d'augmenter le nombre d'employés dans cette banque afin de bénéficier d'une meilleure disponibilité de personnel;

Attendu que du personnel de remplacement est aussi requis à la bibliothèque municipale afin de combler les vacances ou absences;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

De procéder à l'embauche de Monsieur Steven Grenier Bédard, à titre de surveillant/concierge pour combler notre banque de personnel sur appel;

De procéder à l'embauche de Madame Marie-Christine Alexandre, à titre de remplaçante au poste de commis aux prêts à la bibliothèque municipale;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-007.9

Mandat à la firme BSA - surveillance des travaux - rue St-Joseph

Attendu le projet de construction de 42 unités de condominiums sur la rue St-Joseph;

Attendu que le promoteur débutera sous peu les travaux d'infrastructures;

Attendu que, conformément à l'entente avec le promoteur, il y a lieu de désigner une firme d'ingénieurs pour la surveillance des travaux;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la firme BSA Groupe Conseil soit désignée pour la surveillance des travaux pour le prolongement des travaux visant à desservir 42 nouvelles unités de condominiums sur la rue St-Joseph;

Que les honoraires soient fixés au pourcentage selon le barème de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ) jusqu'à un maximum de 22 000 \$;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-007.10

Appui - championnats provinciaux de hockey

Attendu que la région Laurentides/Lanaudière désire demander à Hockey Québec que les championnats provinciaux se tiennent dans notre région en 2013;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire s'associer à cette demande;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines appuie la région Laurentides/Lanaudière dans ses démarches auprès de Hockey Québec visant à obtenir, pour notre région, la tenue des championnats provinciaux 2013;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confirme également son engagement à défrayer les coûts des heures de glace reliés à cet événement pour un montant de 7 000 \$;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-007.11

***Autorisation de signature - protocole d'entente
Programme de renouvellement des conduites (PRÉCO)***

Attendu que le ministère des Affaires municipales, des Régions et l'Occupation du territoire a annoncé l'octroi d'une aide financière à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites (PRÉCO)*;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la signature du protocole d'entente préparé par ledit ministère concernant les modalités de versements de cette aide financière;

Proposé par :

Unanimité :

Appuyé par :

Mise aux voix :

..... contre

adoptée rejetée

Que le maire soit autorisé à signer le protocole d'entente concernant le versement d'une aide financière d'un montant de 1 090 500 \$, pour le remplacement des conduites d'eau potable sur les rues Leclerc, Mathias, Bernard et Parent, dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites (PRÉCO)*, dossier 231462;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-007.12

Dons - Haïti

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a décidé de profiter de la fête de la St-Jean-Baptiste pour s'associer au geste de solidarité internationale amorcé par l'Union des municipalités du Québec au profit d'Haïti;

Attendu qu'à cette occasion, des sommes d'argent ont été recueillies sur le site des festivités;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'était engagée à verser un don supplémentaire;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Qu'un montant de 322,50 \$, provenant des dons recueillis et un montant supplémentaire, soit la somme de \$, provenant du fonds général de la municipalité, soient versés au profit d'Haïti;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier

Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-007.13

Appui au CIT - voies réservées

- Attendu** les demandes réitérées par le CIT Laurentides pour que l'AMT procède à l'analyse des besoins ainsi qu'aux communications entre les divers partenaires des projets de voies réservées au transport en commun sur les corridors autoroutiers de son territoire;
- Attendu** l'inscription par l'AMT d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 15 à tous ses programmes triennaux d'immobilisations depuis le PTI 2005-2006-2007;
- Attendu** l'inscription par l'AMT d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 13 dès son PTI 2006-2007-2008;
- Attendu** l'instauration par l'AMT, en février 2009, d'un comité sur les mesures préférentielles pour le transport en commun dans le corridor de l'autoroute 15;
- Attendu** le rapport de la MRC Thérèse-De Blainville portant sur le déséquilibre des investissements gouvernementaux dans la région en matière de transport;
- Attendu** la poursuite d'une croissance démographique qui a vu la population des municipalités constituantes du CIT Laurentides augmenter de plus de 19% entre les recensements de 1996 et 2006;
- Attendu** que l'importante congestion des axes autoroutiers qui desservent le territoire du CIT Laurentides ne pourra que s'aggraver sans une amélioration significative des liaisons par transport en commun;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines appuie le CIT Laurentides et demande à l'AMT et au MTQ l'échéancier pour la mise en place de voies réservées dans les corridors desservis par le CIT Laurentides et d'en solliciter la priorité;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Ministre des Transports du Québec, au député de Blainville, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à l'Union des municipalités du Québec, à la MRC Thérèse-De Blainville et à la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-007.14

Octroi de mandat - services professionnels d'ingénierie

Attendu la subvention obtenue dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec pour la réfection de diverses routes, dont le Trait-Carré;

Attendu qu'une partie de la section du Trait-Carré à l'est de la montée Laramée pourra ainsi être refaite;

Attendu qu'il y a lieu de préparer les plans et devis à cet effet;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

Que la firme d'ingénieurs "Les Consultants Mirtec" soit mandatée pour la préparation des plans et devis concernant la réfection du pavage d'une section de 2,5 kilomètres du Trait-Carré, à l'est de la montée Laramée;

Que les honoraires pour ces services professionnels soient fixés à 22 000 \$ plus les taxes, et soient applicables au règlement n° 845, ayant décrété les travaux;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-007.15

***Demande de révision
Report de l'échéance***

Attendu qu'il est impossible pour l'évaluateur de donner réponse à toutes les demandes de révision avant le 1^{er} septembre 2010;

Attendu que la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la possibilité d'un report de l'échéance;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'aviser le Tribunal administratif du Québec, conformément à l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, du report de la date limite pour répondre aux demandes de révision déposées suite à l'entrée en vigueur du rôle triennal d'évaluation 2010-2012 au 1^{er} décembre 2010 ;

D'en informer par écrit les personnes qui ont déposé une telle demande de révision;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-008.1

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

D'accepter le dépôt des divers rapports et procès-verbaux soumis au Conseil municipal, à savoir:

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - juin 2010
- Rapport budgétaire et estimation au 30 juin 2010
- Rapport des permis de construction du mois de juin 2010
- Procès-verbal de la réunion du Comité de signalisation tenue le 17 juin 2010
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 juin 2010
- Rapport Tricentris

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-009.1

Adoption du règlement n° 540-203

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'adopter le règlement numéro 540-203 visant à amender la réglementation d'urbanisme numéro 540 aux fins de changer le plan de zonage en:

- ajoutant de nouvelles définitions à la section 1.3 du règlement d'urbanisme;
- ajoutant l'orthophoto comme document annexe à la sous-section 1.1.5;
- ajoutant des dispositions à la sous-section 2.2.2 concernant les pouvoirs de l'inspecteur;
- ajoutant le chapitre 6 concernant la protection des arbres et des boisés;
- ajoutant des dispositions à la section 1.4 concernant les contraventions et pénalités;
- abrogeant certains paragraphes concernant les arbres, lesquels seront remplacés par des dispositions incluses au chapitre 6;
- ajoutant les boisés et les érablières à la sous-section 1.1.3 concernant le territoire assujetti;
- ajoutant, au paragraphe 2.3.8.3.6, un tarif pour les permis d'abattage d'arbres;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-009.2

Adoption du règlement n° 540-205R

Proposé par :

Unanimité :

Appuyé par :

Mise aux voix :

..... contre

adoptée rejetée

D'adopter le règlement numéro 540-205R visant à amender la réglementation d'urbanisme numéro 540 aux fins de changer le plan de zonage en:

- modifiant les limites de la zone commerciale C-3 291 de manière à agrandir la zone résidentielle R-3 206;
- retirant l'usage résidence de la grille des usages et normes de la zone C-3 291;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-009.3

Adoption du règlement n° 540-205

Proposé par : Unanimité :
Appuyé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

D'adopter le règlement numéro 540-205 visant à amender la réglementation d'urbanisme numéro 540 aux fins de changer le plan de zonage en:

- annulant les zones C-4 292, C-4 201 et R-1 204 pour créer les nouvelles zones R-3 302 et C-3 303;
- créant de nouvelles grilles des usages et normes pour les zones R-3 302 et C-3-303;

De fixer au lundi 26 juillet 2010, la période d'approbation sur le règlement n° 540-205;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-009.4

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Adoption du second projet de règlement n° 540-206

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'adopter le second projet de règlement n° 540-206 visant à modifier la réglementation municipale en :

- ajoutant une phrase à l'article 5.3.1.5 Escalier principal pour communiquer entre les étages;
- ajoutant à la sous-section 2.4.6 sur les dispositions susceptibles de dérogation mineure, l'article 4.4.6.2 sur la marge latérale des escaliers extérieurs en cour latérale;
- ajoutant à la sous-section 2.4.6 sur les dispositions susceptibles de dérogation mineure, le sous-alinéa 4.3.5.3.1.3 sur la hauteur des enseignes sur poteau ou sur muret;
- modifiant les limites de la zone R-5 212 pour agrandir la zone C-5 288;
- remplaçant le mot "pilotis" par le mot "pieux" à l'article 5.3.4.2 concernant les agrandissements.

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier

Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-009.5

Avis de motion du règlement n° 540-206

M.....donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins de modifier la réglementation d'urbanisme n° 540 selon le projet de règlement n° 540-206;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-009.6

***Adoption du premier projet de règlement n° 540-207
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

D'adopter le premier projet de règlement numéro 540-207 visant à modifier la réglementation municipale en :

- modifiant les heures de fermeture de terrasses indiquées à l'article 4.3.7.7;

De fixer au mardi 10 août 2010, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-009.7

Demande de dérogation mineure - 178, rang Ste-Claire

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée, avant l'émission d'un certificat d'autorisation pour opération cadastrale pour un frontage de moins de 45 mètres au 178, rang Ste-Claire;

Attendu que les dispositions prévues à l'article 4.4.6.1 sur le frontage minimal des terrains peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure, et ce, tel qu'indiqué à la sous-section 2.4.6 du règlement d'urbanisme n° 540;

Attendu que la dérogation mineure demandée pour le frontage du lot projeté est de 10,69 mètres;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte la dérogation mineure demandée pour un manque de 10,69 mètres du frontage du lot projeté au 178, rang Ste-Claire, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier

Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-009.8

***Demande de modification d'un permis de construction soumis aux P.I.I.A.
168-170, boul. Ste-Anne***

Attendu que le permis de construction 2009-047 a été émis le 1^{er} avril 2009, pour la rénovation de l'immeuble situé au 168-170, boul. Ste-Anne;

Attendu que le demandeur, Monsieur Germain Dion, souhaite modifier son projet en ajoutant du chaînage d'angle (coins français) en façade de son immeuble;

Attendu que le projet se situe dans la zone R-5 273, laquelle est soumise aux dispositions du règlement n° 697 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables au centre-ville;

Attendu que, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin;

Attendu que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte la modification présentée par Monsieur Germain Dion, afin d'ajouter du chaînage d'angle (coins français) en façade de son immeuble situé au 168-170, boul. Ste-Anne, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-009.9

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.
Enseigne apposée à plat sur le mur au 461, boul. Ste-Anne***

Attendu qu'une demande de permis de construction a été présentée pour une enseigne apposée à plat sur le mur au 461, boul. Ste-Anne et annonçant le commerce Voyages Boca;

Attendu que le projet se situe dans la zone C-2 253, laquelle est soumise aux dispositions du règlement n° 697-4 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables à cette zone;

Attendu que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697-4;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour une enseigne apposée à plat sur le mur au 461, boul. Ste-Anne, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 13 juillet 2010

Motion n° : 2010-009.10

***Demande de conformité à la réglementation municipale
pour une demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q.
Échange de terrains***

Attendu que Madame Thérèse Beaulieu désire présenter une demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q., pour un échange de terrains avec son voisin, la Fondation Normand Clark;

Attendu qu'en vertu de cette demande, Madame Beaulieu cède à la Fondation Normand Clark une partie de l'assiette de l'ancienne voie ferrée formée des lots 2 085 064 et 2 085 246 en échange des lots 2 537 660 et 2 085 035 situés entre le rang Lepage et la rivière Mascouche;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, la Corporation municipale doit indiquer si la demande est conforme ou non à ses règlements;

Attendu que le Service de l'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, après avoir étudié la demande, recommande au Conseil municipal d'adopter une résolution à l'effet d'informer la C.P.T.A.Q. que la requête présentée par Madame Thérèse Beaulieu est conforme à la réglementation municipale;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines informe la C.P.T.A.Q. que la demande de Madame Thérèse Beaulieu concernant un échange de terrains avec Fondation Normand Clark est conforme à la réglementation municipale;

ADOPTÉ